



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2017 à 19 h, les règlements suivants :

- Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation (RCA17 27006);
- Règlement sur la taxe relative aux services - exercice financier 2018 (RCA17-27007);
- Règlement sur les tarifs - exercice financier 2018 (RCA17-27008).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements sont maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 12^E JOUR DE DÉCEMBRE 2017.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux